

CHALLENGE MÉTROPOLITAIN DU VÉLO
DU 1^{er} AU 30 JUIN 2020



Ensemble en Selle!



1 : Le Challenge Métropolitain du Vélo se déroule du 1^{er} au 30 juin 2020

2 : Vous pouvez créer votre équipe à partir du 5 mai 2020, via le formulaire de contact sur le site de la Métropole Européenne de Lille, ou directement sur l'application **Naviki** (application gratuite, disponible sur IOS et Android).

3 : Quand l'équipe est créée, vous pouvez rejoindre cette dernière sur l'application **Naviki** ou le **site internet : Naviki.org**.

4 : Vous ne pouvez **rejoindre qu'une équipe**, 4 catégories sont disponibles : entreprises, institutions publiques, écoles, associations ou autres.

5 : Il est conseillé d'utiliser votre GPS pour enregistrer vos trajets dès que vous en avez la possibilité. Ces données, anonymes, participent à l'amélioration et la pérennisation des aménagements cyclables du territoire métropolitain.

6 : Tous les trajets réalisés en vélo sont acceptés, à partir du moment où **le vélo est utilisé comme moyen de transport**. Par exemple : un trajet pour aller au travail, à l'école, faire des courses ...

7 : **L'usage du vélo à vocation sportive est exclu**. Ainsi les trajets avec une distance moyenne de 30km/h ou une vitesse maximum de 35km/h ne seront pas validés dans le «classement principal», mais pourront être comptabilisés uniquement pour le «classement statistique». Il en est de même pour les trajets d'une distance supérieure à 50km.

8 : Pour chaque participant il est possible **d'enregistrer un maximum de 6 voyages par jour**, par le biais du site internet **Naviki.org**.

9 : Tous les types de vélos sont autorisés, - qu'il soit à vous ou loué - vélo libre-service, électrique, triporteur, adapté, tandem etc.

10 : Une participation par cycliste est comptabilisée. Par exemple, si vous êtes deux à pédaler sur un même tandem, vous pouvez déclarer un trajet par personne.

11 : Il est possible de rejoindre le challenge jusqu'au 30 juin 2020.

12 : Si vous rejoignez le challenge entre le 1^{er} et le 30 juin, vous pouvez ajouter manuellement les trajets exécutés en vélo depuis le 1^{er} juin.

13 : Au delà de **5 kilomètres effectués**, vous êtes considéré comme **participant actif**, et vous serez récompensé par l'intermédiaire de votre capitaine.

14 : Des jeux concours pourront avoir lieu pendant la durée du challenge. Ces jeux sont réservés aux participants actifs. Il s'agira de jeux gratuits, sans obligation d'achat et uniquement mis en place pendant la durée du Challenge Métropolitain du Vélo.

15 : Dans le classement principal, seulement les kilomètres parcourus à l'intérieur des frontières de la Métropole Européenne de Lille seront comptabilisés.

16 : Les classements officiels sont : le «classement général par équipe», le «classement des équipes par catégorie», le «classement individuel».

17 : En fonction du mode d'enregistrement des trajets, les données à caractère personnel collectées sont strictement limitées à l'organisation du challenge 2020. Le consentement des participants à la collecte de ces données est un préalable indispensable à la validation de leur inscription sur l'application **Naviki**.

18 : La fonctionnalité messagerie permet à chaque capitaine d'équipe d'envoyer un message aux membres de son équipe. La teneur des messages n'engage strictement que le capitaine de l'équipe.

La Métropole Européenne de Lille ne pourra être tenue responsable dans le cas où un capitaine d'équipe divulgue des informations personnelles aux membres de son équipe.

19 : La MEL et **Naviki** s'engagent à mettre en œuvre le challenge en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté ». Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci, de limitation du traitement et au retrait de leur consentement en s'adressant au Délégué à la Protection des Données que la MEL a désigné : **protectdonneesperso@lillemetropole.fr**

20 : Afin de veiller au respect des règles du challenge, les administrateurs se réservent le droit d'exclure tout trajet qu'ils jugeraient faux, irréaliste ou douteux.